

Politique de développement durable de la SADC des Laurentides

Cette politique environnementale servira de ligne de conduite dans les actions de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) des Laurentides inc.

Achats de biens et services

La SADC s'engage à :

- favoriser les achats ou location de biens et de services auprès des **fournisseurs locaux** du territoire qu'elle dessert. De plus, une attention particulière sera portée afin de favoriser l'achat de produits **fabriqués dans les Laurentides**. Si cela est impossible, fabriqués au Québec et en dernier lieu, au Canada;
- encourager les fournisseurs ayant déjà débuté des actions dans le sens du **développement durable** ou qui détiennent une **certification** lors des achats ou location de services;
- privilégier l'achat de produits ménagers à fort taux de **biodégradabilité** et **sans phosphate** tels que Biovert, Lemieux, Attitude, etc;
- inciter l'achat de fournitures électroniques et d'électroménagers **éco-énergétiques**;
- acheter exclusivement du papier **100 % recyclé**, lorsque possible, pour toutes ses sphères d'activité;
- favoriser l'octroi des biens meubles immobilisés excédentaires à des **organismes à but non lucratif** œuvrant sur son territoire lors de la disposition de ceux-ci.

Organisation d'événements

La SADC s'engage à :

- faire de tous ses événements, des événements **éco-responsables**, c'est-à-dire qu'ils favoriseront un **minimum de production de matières résiduelles** et les émissions de carbone seront **compensées**. Cela est aussi valable pour les événements qui seront faits à l'extérieur du bâtiment de la SADC. Le choix de l'endroit et des fournisseurs sera fait en fonction de ce critère lorsque possible;
- installer les infrastructures afin de récupérer au moins **80 % des matières** produites lors des événements où il est impossible de réduire à néant la quantité de matières résiduelles produits;
- réaliser tous ses événements **carbones neutres**. Lorsqu'elle est organisatrice d'événements, la SADC compensera toutes les émissions de gaz à effets de serre (GES) émises par le transport des participants par la plantation d'arbres. Cela se fera par la participation à l'un ou l'autre des programmes favorisant la compensation de carbone.



Matières résiduelles

La SADC s'engage à :

- récupérer ou valoriser **80 % de tous ses matières résiduelles**;
- utiliser exclusivement de la **vaisselle en verre réutilisable** dans la cafétéria des employés et lors des événements qui ont lieu dans ses locaux. Pour les événements à l'extérieur de ses locaux, elle privilégiera des lieux respectant ces principes;
- encourager la **réduction** de l'utilisation du papier en systématisant l'envoi courriel, en favorisant l'utilisation d'un système d'archivage électronique et en **sensibilisant** ses employés de façon ponctuelle.

Déplacements

La SADC s'engage à :

- sensibiliser tous ses employés et administrateurs à l'importance de faire du **covoiturage** lors de leurs déplacements;
- **compenser la totalité des émissions de carbone** émis par les employés et les administrateurs lors de leurs déplacements dans le cadre de leur fonction. Cela se fera par la participation à l'un ou l'autre des programmes favorisant la compensation de carbone;
- favoriser le **télétravail** lorsque la situation le permet afin de diminuer les émissions de GES lors du déplacement de ses employés.

Sensibilisation

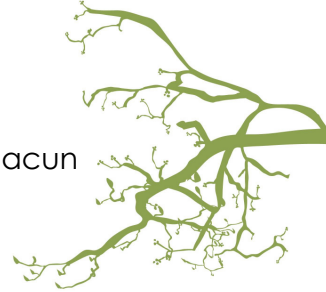
La SADC s'engage à sensibiliser :

- ses **employés** régulièrement, lors des rencontres d'équipe hebdomadaires, quant aux gestes qu'ils peuvent accomplir dans leur fonction;
- les **administrateurs** lors des réunions et de l'AGA;
- ses **partenaires** afin qu'ils adoptent de bonnes pratiques liées au développement durable;
- le **propriétaire de l'établissement** dans lequel ses bureaux sont situés afin qu'il adopte des mesures d'efficacité énergétique;
- sa **clientèle** lors des rencontres avec celle-ci.

Conditions des employés

La SADC s'engage à :

- offrir un minimum de **deux formations par année** à chacun de ses employés;
- faire des **activités sociales** pour ses employés au moins une fois par mois;
- faire une activité annuelle de « **team building** » afin d'encourager le sentiment d'appartenance des employés et de permettre à ceux-ci de socialiser;
- ne pas faire de **discrimination** à l'embauche de ses employés.



Approuvée par le conseil d'administration le 4 décembre 2008